



REGLEMENT CYCLO'TOUR CLASSIFIED 2025

Tout participant à l'une des épreuves du Cyclo'Tour Classified reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

Article 1 : Le Challenge et son calendrier

Le Cyclo'Tour Classified est un challenge regroupant des cyclosporives comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Il y aura 6 épreuves. A l'issue de la saison, nous garderons les 4 meilleurs résultats de chaque participant.

Tous les participants, à au moins une manche, figureront au classement général du Cyclo'Tour Classified 2025. Tout participant ayant pris le départ de 4, 5 ou 6 épreuves recevront 30 points de bonus par manche supplémentaire pour les récompenser de leur fidélité (soit 30, 60 ou 90 points bonus).

Pour être récompensé lors de la remise des prix finale, il faudra être classé à au moins 4 manches et être présent lors de cette remise des prix (au Raid des Alpilles). Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.

Sur chacune des épreuves, un règlement spécifique dictera les règles de l'épreuve. Tout participant s'engage à l'avoir lu et accepté lors de son inscription.

Les épreuves du Challenge Cyclo'Tour Classified 2025 sont les suivantes :

- ✓ Cyclo Sud Bourgogne : dimanche 27 avril à Viré ;
- ✓ Lozérienne Cyclo : 11 mai à la Canourgue ;
- ✓ GF Sybelles La Toussuire : 14 juillet à La Toussuire ;
- ✓ Etape Sanfloraine : 10 août à Saint-Flour ;
- ✓ dVélos Lac d'Annecy : 24 août à St-Jorioz ;
- ✓ Raid des Alpilles : 5 octobre à Maussane les Alpilles ;

Article 2 : Le classement et sa cotation

Tous les parcours seront soumis à une cotation, liée à une grille de points spécifique.



Ce calcul de côtes, addition de la distance du parcours aux points de dénivelé (100m = 1 point km), permettra de classer les parcours selon 3 niveaux (1 / 2 / 3). 3 étant le niveau le plus élevé et 1 le niveau le moins élevé.

La cote 1 correspond aux parcours dont la cotation est inférieure ou égale à 120.
 La cote 2 correspond aux parcours dont la cotation est comprise entre 121 et 149
 La cote 3 correspond aux parcours dont la cotation est supérieure ou égale à 150.



Article 3 : tableau de cotation selon les épreuves

Epreuve	Km	Dénivelé +	Cotation	Cote
Cyclo Sud Bourgogne				
Parcours Chrono 135 km	135	2100	146	2
Parcours Chrono 88 km	88	1300	101	1
Lozérienne cyclo				
Parcours Chrono 140 km	140	2700	167	3
Parcours Chrono 100 km	100	1900	119	1
GF Les Sybelles La Toussuire				
Parcours Chrono 132 km	132	3300	165	3
Parcours Chrono 88 km	88	2600	114	1
Etape Sanfloraine				
L'étape Sanfloraine	159	3202	191	3
Les Gorges de la Truyère	122	2329	145	2
La Margeride	86	1747	104	1
dVélos Lac d'Annecy				
Parcours Chrono 130 km	125	2850	154	3
Parcours Chrono 110 km	100	1900	119	1
Raid des Alpilles				
Parcours Chrono 120 km	120	1150	132	2

En cas de modification de parcours, changement de kilométrage ou de dénivelé, la cotation de l'épreuve restera là-même pour la saison.

Article 4 : Classement par équipe



Un Classement Equipe sera mis en place sur le Challenge Cyclo'Tour Classified. Pour figurer au classement, une équipe doit être composée d'au minimum 5 coureurs et s'inscrire via les inscriptions groupe/équipe.

Après chaque manche, le classement sera fait en additionnant les points Challenge des 4 meilleurs membres de l'équipe au classement general. Ces 4 personnes peuvent être différentes sur chaque manche. Si l'équipe est représentée par plus de 4 personnes dans les classements de la manche, seuls les 5 meilleurs résultats de cette équipe seront pris en compte dans le classement par équipe. Il n'y aura pas de récompense équipe sur les différentes épreuves mais uniquement une récompense lors de la finale.

A l'issue de la saison 2025, la meilleure équipe sera récompensées lors de la remise des prix finale sur le Raid des Alpilles le 2025.

Pour figurer dans ce classement final, l'équipe doit avoir effectué au moins 4 manches du Challenge Cyclo'Tour Classified.

Article 5 : les catégories

Les catégories du Cyclo'Tour Classified 2025, s'alignent sur la réglementation internationale qui prévoit des tranches d'âges de 5 en 5 ans et sont maintenant conformes aux catégories des différents Championnats Masters et Amateurs sur route.

Dames : 9 catégories / Hommes : 9 catégories / Handisport : 1 catégorie

NOTA : Ces catégories seront celles du classement général du Challenge, aucune obligation n'est faite aux organisations de les mettre en application sur les épreuves, bien que cela soit souhaitable, les classements généraux étant édités à partir des années de naissance.

L'âge et la catégorie de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance.

Dame			Homme			Handisport
FA	17 à 29 ans	2008 à 1996	MA	17 à 29 ans	2008 à 1996	H Handisport
F1	30 à 34 ans	1995 à 1991	M1	30 à 34 ans	1995 à 1991	
F2	35 à 39 ans	1990 à 1986	M2	35 à 39 ans	1990 à 1986	
F3	40 à 44 ans	1985 à 1981	M3	40 à 44 ans	1985 à 1981	
F4	45 à 49 ans	1980 à 1976	M4	45 à 49 ans	1980 à 1976	
F5	50 à 54 ans	1975 à 1971	M5	50 à 54 ans	1975 à 1971	
F6	55 à 59 ans	1970 à 1966	M6	55 à 59 ans	1970 à 1966	
F7	60 à 64 ans	1965 à 1961	M7	60 à 64 ans	1965 à 1961	



F8	65 à 69 ans	1960 à 1956	M8	65 à 70 ans	1960 à 1956
F9	70 ans et +	1955 et avant	M9	70 ns et +	5et avant

Article 6 : les grille de points

À l'issue de chaque manche, des points seront attribués aux participants en fonction de leur place au classement et de la grille correspondante à la cotation de leur parcours.

La finale du Challenge, à savoir le Raid des Alpilles se verra attribuer un coefficient de 1,2. La première place offrira 600 points (500x1,2) au concerné, la deuxième place 588 (490x1,2) et ainsi de suite.



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	...
650	640	630	620	610	605	600	595	590	585	582	579	576	-3 pt/place	515	513	-2 pt/place	385	384	-1 pt/place



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	...
500	490	480	470	460	455	450	445	440	435	432	429	426	-3 pt/place	375	373	-2 pt/place	235	234	-1 pt/place



1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}	...	30 ^{ème}	31 ^{ème}	...	100 ^{ème}	101 ^{ème}	...
350	340	330	320	310	305	300	295	290	285	282	279	276	-3 pt/place	225	223	-2 pt/place	85	84	-1 pt/place



Article 7 : le classement et récompenses

A l'issue de chaque épreuve le classement général sera publié au plus tard le mardi après l'épreuve sur le site www.cycling-challenge.fr

3 maillots de leader seront remis lors de la remise des prix de l'épreuve :

- 1^{er} homme -> maillot bleu
- 1^{ère} Dame -> maillot rose
- 1^{er} de plus de 50 ans -> maillot gris

Les maillots devront obligatoirement être portés par les leaders des classements, sous peine de non-comptabilisation des points de l'épreuve pour le classement général.

A l'issue de la saison, lors de la remise des prix de la Cycl'Aubagne les catégories suivantes seront récompensées :

- ✓ Les 3 premiers du Scratch Homme et Dame
- ✓ Le premier de chaque catégorie

Article 8 : Pack Saison de 3 à 7 épreuves

Le PACK SAISON est un pack regroupant les inscriptions à plusieurs épreuves du Cyclo'Tour Classified 2025.

L'inscription au PACK SAISON se fait exclusivement en ligne via le site internet : <https://cycling-challenge.fr/inscriptions/> .

Ouverture des inscriptions le 22 novembre 2025 :

Pack	Prix
Pack 3 épreuves	135 €
Pack 4 épreuves	180 €
Pack 5 épreuves	225 €
Pack 6 épreuves	270 €

Les inscriptions se clôtureront le 28 février 2025 23h59.

Le prix de l'inscription comprend ;

- L'inscription à chaque épreuve choisie ;
- Un maillot collector saison Cycling Challenge 2025 offert ;
- Un dossard personnalisé ;
- Une place garantie en sas prioritaire sur chaque épreuve (si la formule chrono a été choisie).



Le participant choisira lors de son inscription les épreuves et le(s) parcours de son choix (format rando ou chrono). Le tarif du pack restera le même peu importe ces choix.

La souscription au pack se fait pour un seul et même participant. En cas d'empêchement, il n'est pas possible pour le participant de céder ou de revendre son dossard sur une des épreuves.

Le maillot sera distribué au participant lors de sa participation à la première épreuve de son pack. Tout participant au pack saison reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que de chaque règlement d'épreuve constituant son pack et en accepte les clauses dans son intégralité.

Assurance annulation :

L'organisation propose d'assurer l'inscription contre toutes causes accidentelles et imprévisibles qui rendraient impossible votre participation au pack saison

Nous vous proposons de souscrire à l'assurance qui vous permet, sous certaines conditions de vous faire rembourser 80% du montant des droits d'inscription (hors option et frais de services).

Cette assurance :

- Couvre toutes les causes imprévisibles et accidentelles survenues entre votre inscription et la date de la première course ;
- Est Valable jusqu'à 72 h après l'événement ;
- Assure une garantie si COVID 30 jours avant l'épreuve ;
- Permet un Remboursement en 72H si dossier complet ;
- Est Valable dans le monde entier.
- Cette assurance est vendue au tarif de 12 / 16 / 20 / 24 / 28 € en fonction du pack choisi à l'inscription.

Article 9 : Droit à l'image

Par sa participation au Cyclo'Tour Classified, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.